

## **Quelques données et informations sur le système éducatif tunisien vue sous le prisme du droit à l'éducation**

### **1. accès, égalité et non-discrimination**

**En Tunisie, l'égalité des chances en éducation est devenue un mythe.** Un fossé, de plus en plus large et profond, se creuse entre les élèves et étudiant(e)s des régions et familles défavorisées et ceux/celles des plus aisées

- **Les inégalités se cumulent et se renforcent au cours du cursus d'enseignement:** bien évidents au niveau préscolaire, assez limités à l'école primaire, les clivages explosent à partir du collège. C'est généralement à ce niveau de la scolarité que les élèves les plus défavorisé(e)s, n'arrivent pas à acquérir les compétences nécessaires pour accéder au lycée et a fortiori à l'université.

- **Les écarts s'observent également:**

- **entre les régions:** le taux d'enfants inscrits en 1<sup>ère</sup> année ayant suivi une préparation préscolaire varie du simple au double entre les régions (de 44 % à 89% entre les gouvernorats du littoral et ceux du centre et du sud)
- **envers les enfants aux besoins spécifiques** (au niveau de l'infrastructure, du personnel spécialisé...)
- **dans l'environnement matériel du travail** de l'enseignant: un grand nombre d'établissements qui se dégrade de jour en jour. Le rendement dans plusieurs écoles chute dangereusement dans les écoles isolées situées en milieu rural.
- **dans l'accès aux écoles vu l'élévation du coût des études** et ce par le jeu indirect des cours particuliers et d'autres dépenses qui sont devenues quasi obligatoires (bien que l'enseignement est déclaré comme gratuit)

*NB: Toutes les tentatives visant la réduction voire l'élimination des écarts (comme le Programme des écoles prioritaires, le projet de l'école, le slogan « une école où chacun a une chance n'ont pas atteint leurs objectifs.*

### **2. Déscolarisation ou abandon scolaire**

**Chaque année, près de 100 mille élèves quittent les bancs de l'école,** "déclare Tijani Gmati, directeur général des programmes au ministère de l'Éducation en ajoutant que durant l'année scolaire 2014 -2015, le nombre d'élèves ayant décroché du système éducatif a atteint 110 mille. .

- ❖ Bien que l'école soit obligatoire jusqu'à 16 ans, 50.000 adolescents de 11 à 14 ne sont pas scolarisés et 55.000 sont scolarisés mais se trouvent en risque de décrochage (Etude OOSCI, Unicef 2014).
- ❖ Selon Eurostat, en 2015, plus de la moitié des jeunes tunisiens âgés de 18 à 24 ans ont quitté l'école prématurément
- ❖ Une étude réalisée par l'Observatoire National de l'Emploi et des Qualifications (ONEQ) en 2014 estime à plus de 10% la proportion de jeunes entre 15 et 19 ans

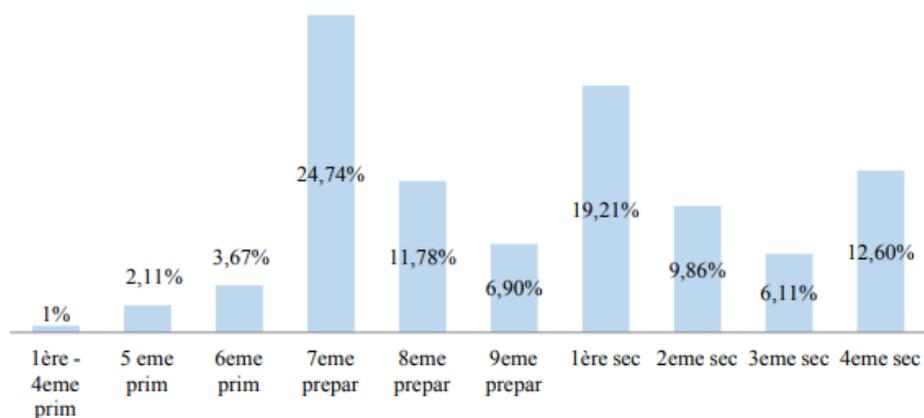
entrant dans la catégorie « **NEET** » (Not in Education, Employment or Training), soit environ 93 000 individus.

- ❖ Selon la Banque mondiale, environ 1/3 des Tunisiens entre 15 et 29 ans se trouvent dans cette situation.

A ces publics s'ajoutent 16 500 jeunes soit **1 sur 3, qui décrochent chaque année de la formation professionnelle** et se retrouvent sans qualification.

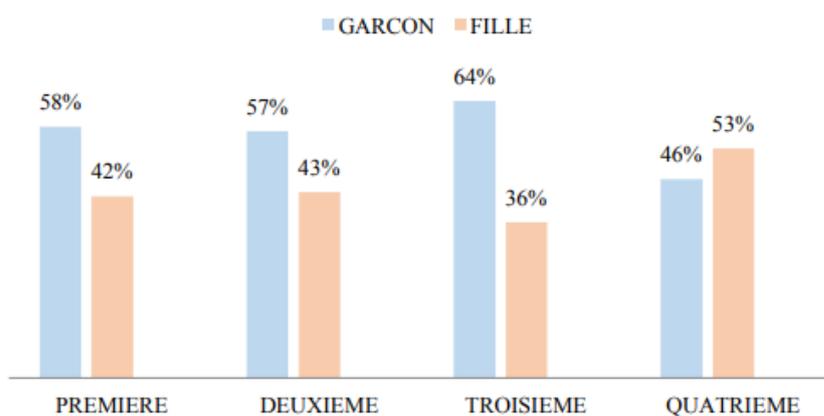
*Toutes ces données indiquent qu'une majorité de jeunes tunisiens ne disposent ni des compétences ni des qualifications de base pour intégrer et profiter des opportunités offertes par le marché du travail.*

**Graphique 1. Répartition selon le niveau scolaire**



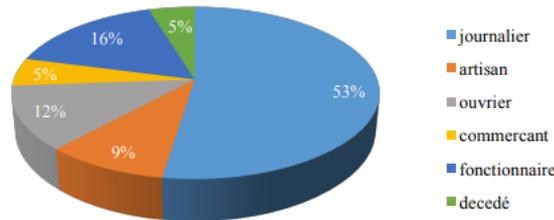
Source : Ministère de l'Education nationale de la République tunisienne (2013)

**Graphique 2. Répartition de la déperdition selon le sexe**



Source : Ministère de l'Education nationale de la République tunisienne (2013)

Graphique 4. Répartition selon le travail du père



Source : FTDES (2013)

**Disparité régionale:** le taux d'abandon scolaire a atteint 63% à Kasserine et 37% à Gafsa au cours de l'année 2015-2016, révèle une étude de terrain intitulée "L'abandon scolaire, les facteurs et les obstacles" (FTDES)

**NB:** le taux d'abandon scolaire des filles est moins élevé que chez les garçons. Ce constat est valable pour tous les cycles (primaire, collège et secondaire). A Gafsa, le taux est de 68% pour les garçons contre 32% pour les filles, alors qu'à Kasserine, il est de 56% pour les garçons contre 44% pour les filles. L'étude a montré également que les filles vivant en milieu rural rencontrent des difficultés particulières qui les poussent au décrochage scolaire: la famille évoque des motifs de sécurité liés aux dangers de la route et de l'éloignement.

**D'origine multifactorielle,** le décrochage scolaire est lié:

- ❖ **A des facteurs scolaires: 44% des motifs d'abandon scolaire** sont en rapport avec **la pédagogie** (programmes trop chargés, absence d'activités de motivation ou de loisirs)
- ❖ Au cadre éducatif (agressions, manque d'effectif, absentéisme).
- ❖ A l'infrastructure délabrée des établissements,
- ❖ Et à l'indisponibilité des moyens de transports notamment en milieu rural

Aussi, 40% des familles expliquent cette situation par **la pauvreté et la précarité**, alors que **l'analphabétisme des parents** en est responsable dans 49% des cas.

### Un nouveau projet de lutte contre l'abandon et l'échec scolaire

Un modèle de prévention de l'abandon et de l'échec scolaire (M3D) a été lancé, au mois de décembre 2018, à l'initiative des ministères de l'Education, des Affaires sociales, de la Femme et de la Santé, en partenariat avec l'UNICEF, l'agence italienne pour la coopération au développement (AICS) et l'ambassade du Royaume-Uni en Tunisie, dans sept établissements scolaires à travers le pays, sur un ensemble de 20 institutions éducatives ciblées. Le projet se base sur trois dimensions: i) la mise en place d'un mécanisme de rattrapage, ii) l'assistance pédagogique de l'élève et iii) l'installation d'un bureau d'écoute et d'accompagnement au sein de l'établissement éducatif.

Ce bureau offre un accompagnement précoce et individuel des élèves qui souffrent de difficultés d'intégration en milieu scolaire et est dirigé par une équipe multidisciplinaire composée d'un psychologue, d'un conseiller d'orientation scolaire et universitaire, d'un cadre médical, d'un intervenant social et d'un membre de l'équipe pédagogique scolaire.

Financé moyennant une enveloppe de 5,4 millions de dinars, ce projet d'une durée de trois ans vise la mise en place d'un dispositif pédagogique dans les collèges d'El Massida (gouvernorat de Bizerte), au village d'El Kantara (gouvernorat de Siliana), à El M'nihla (Ariana), à El Fawar (Kébili), un collège et un lycée dans la délégation de Mehres (Sfax) et une école primaire à Mereth (gouvernorat de Gabès).

### 3. Gouvernance du système

#### Rappel:

Tout en visant une articulation plus nette entre l'école et la société, **la réforme de 2002** s'inscrivait dans la continuité de celle de 1991 au niveau des principes et des finalités, Cette réforme a **opéré une avancée importante en matière de gouvernance à travers les questions de la décentralisation, de l'autonomie et de la participation.**

De nouveaux mécanismes ayant pour vocation de mettre en place une nouvelle culture de responsabilisation, de participation et même de reddition sont prévus. Il s'agit du :

- ❖ **Conseil pédagogique des enseignants** dédié à la gestion de l'organisation des apprentissages et des rythmes scolaires ainsi que l'évaluation continue permettant de prendre des initiatives collégiales visant à adapter certaines dispositions et mesures à la réalité de l'établissement.
- ❖ **Conseil de l'établissement** censé concevoir, mettre en œuvre, suivre et évaluer un **Projet de l'établissement** visant d'une part l'implication de tous les acteurs de l'école et d'autre part l'amélioration de la qualité des services éducatifs.
- ❖ Les projets des établissements appartenant à une même **direction régionale** sont agrégés dans le cadre d'un projet fédérateur appelé **Projet de la région qui est une déclinaison des choix et programmes nationaux** permettant ainsi une gestion de proximité et plus soucieuse des spécificités locales et régionales.

En outre, **le décret relatif à la vie scolaire\*** introduit plusieurs mesures dont la vertu est de **responsabiliser les différentes parties en présence et d'assouplir le fonctionnement des établissements**, de sorte que ce partage des attributions et des territoires rende légitime la demande des comptes à rendre.

*\* Décret n° 2012-827 du 11 juillet 2012, modifiant et complétant le décret n° 2004- 2437 du 19 octobre 2004 relatif à l'organisation de la vie scolaire*

**Cependant**, les promesses de changement dans le mode de la gouvernance du système éducatif tunisien ont connu un naufrage désolant dû à quelques facteurs dont :

- ❖ **L'absence de culture de l'évaluation-reddition** dans tous les domaines,
- ❖ **Le laxisme** qui sévissait un peu partout, généré par l'impunité, corollaire de l'hyper centralisme.

Réduits à de simples exécutants de choix, de politiques et de programmes conçus au niveau central, les divers responsables éducatifs se voient de ce fait, dédouanés de toute responsabilité des résultats de l'école,

- ❖ **Le corporatisme** rampant des divers personnels de l'éducation est derrière le refus catégorique de toutes les formes d'innovation et des initiatives visant à désclérouter l'École.

Au niveau centralisé, on notera la diversité des tutelles dans plusieurs domaines :

- ❖ dans le domaine du handicap (ME, MAS, MS, parmi d'autres...),
- ❖ dans le domaine des droits de l'enfant et celui du Préscolaire qui regroupe le ministère de l'Éducation (ME), le ministère des Affaires de la femme et de la famille et le ministère des Affaires religieuses (MAR), ainsi que d'autres départements ...**Cette diversité de tutelles pose de nombreux problèmes de gouvernance liés au manque de coordination entre les structures administratives et de cohérence des programmes et projets mis en œuvre.**

**Au niveau régional:** Unité Régionale de Réhabilitation, Commission Régionale des Personnes Handicapées, Commissariat régional de l'éducation, établissements scolaires, enseignant(e), inspecteur(ice), personnel social, éducateur(ice) spécialisé(e), médecin scolaire et personnel spécialisé dans les soins et la rééducation, parents...**Cette multiplicité d'intervenants pose la question du fonctionnement de la prise en charge de l'enfant, mais aussi celle de sa lisibilité pour les parents** qui n'ont pas une lecture claire et ne savent souvent pas à quelle structure s'adresser. Les intervenants, à leurs tours, n'ont souvent pas une vision précise de leur mission ni même des moyens mis à leurs dispositions.

*Les responsabilités de chacun sont ainsi diluées dans un ensemble aux contours flous, personne ne sachant vraiment où commence et où finit son rôle.*

**Au niveau local**, dans l'évaluation des programmes spécifiques, il ressort souvent que la coordination entre les différents intervenants, issus de différents secteurs (médecins, enseignants, assistants sociaux, éducateurs spécialisés, etc.), fait défaut au sein du dispositif mis en place. **Cela est particulièrement frappant dans la problématique de la prise en charge des enfants handicapés, caractérisée par une pléthore d'acteurs : au niveau ministériel : ME, MS et MAS, parmi d'autres**

**Les liens et partenariats avec la société civile, enfin, ne vont pas de soi.** En témoignent notamment les associations intervenant dans les domaines de l'enfance, de la jeunesse et de l'adolescence, peu nombreuses et de taille et capacité limitées. Dans un contexte d'absence de réseautage entre les acteurs intervenants, il n'est pas exclu que « les interférences politiques, la faible assise financière et la forte dépendance vis-à-vis des subventions publiques constituent une limite objective à l'expansion des associations, auquel s'ajoute leur déficit en matière de bonne gouvernance, de capacité managériale et de communication. Toutefois, les liens de partenariat doivent être davantage explorés comme piste d'avenir pour l'amélioration de l'efficacité du système scolaire. Les organisations de la société civile disposent, en effet, d'une expertise et d'une connaissance du contexte local à exploiter, au cas par cas.

## Nouveau contexte

La nouvelle Constitution prévoit dans son Chapitre VII relatif au **Pouvoir Local**, des dispositions qui, une fois mises en œuvre, accordent aux structures régionales et locales une grande marge d'initiatives jamais envisagée auparavant.

Le livre blanc signale un déficit de gouvernance du système éducatif tunisien en insistant sur deux aspects :

- ❖ Le premier est un paradoxe : c'est l'augmentation vertigineuse des dépenses qui ne se traduit pas par une amélioration du rendement du système.
- ❖ Le deuxième est l'organisation macrocéphale du système qui se traduit par la centralisation excessive et une marginalisation de l'administration régionale .

*La réforme se doit, d'après le livre blanc, de s'attaquer à ces deux aspects en engageant d'une part une révision systématique du mode de gestion des moyens financiers en instituant la gestion « participative », la transparence et en mettant en pratique les principes de l'accès aux documents et de l' « accountability », et d'autre part en procédant à une réorganisation fonctionnelle de l'administration centrale et régionale.*

*« L'éducation régionalisée serait probablement plus efficace et plus compatible avec les priorités locales et encouragerait encore davantage la participation, la transparence et la redevabilité, pour une bonne gouvernance »*

## **4. Normes de qualité**

Dans le dernier classement triennal du programme PISA, « Programme international pour le suivi des acquis des élèves » (2013), les élèves tunisiens obtiennent des résultats largement inférieurs à la moyenne et ils se classent parmi les derniers. Sur les 65 pays, la Tunisie a été classée 56ème! Les institutions universitaires tunisiennes ne figurent pas dans les comparaisons internationales. Dans le dernier classement des 500 meilleures universités mondiales plus connu sous l'appellation Classement de Shanghai, aucune université tunisienne n'y figure.

Le plus inquiétant reste la montée du chômage chez les diplômés de l'enseignement supérieur. Un chômage qui fut le rôle du kérosène lors de la révolte de janvier 2014. Et aujourd'hui, quatre ans après cette révolution, 31.4% des diplômés ne retrouvent pas encore la porte du travail.

Malgré les réformes successives adoptées, le système éducatif tunisien souffre d'un décalage, au niveau interne, par rapport aux besoins du marché du travail ; et au niveau international, par rapport aux standards internationaux.

*NB: Comment peut-on parler de « priorité nationale » et comment peut-on « améliorer la situation en consacrant moins de 3% du budget de l'Etat au développement de l'école.*

## **5. libertés académiques**

Il s'agit d'un droit qui garantit aux institutions universitaires l'accomplissement de leurs fonctions sans aucune ingérence indue du gouvernement, des partis politiques, du pouvoir religieux, des syndicats et de tout autre lobby ou corporatisme. Or, la non-autonomie actuelle de l'Université tunisienne ne semble pas compatible avec l'existence d'une réelle liberté académique.

En effet, depuis 2011, la *syndicalisation*, associée à la politisation, est à son paroxysme à l'Université où les élections des structures universitaires dépendent de la consigne syndicale et les promotions des enseignants obéissent à d'autres critères que les mérites scientifiques. Cela entrave l'indépendance des enseignants et menace les fondements mêmes de la liberté académique.

Comment peut-on éviter cette dérive, à un moment où les organisations syndicales ne défendent que les intérêts matériels de leurs adhérents, au mépris des obligations les plus élémentaires? Comment peut-on veiller à ce que la liberté académique ne soit pas «un privilège absolu conféré à des universitaires irresponsables et le paravent derrière lequel pourraient se cacher ceux qui ne respectent pas du tout la déontologie universitaire »

*L'élaboration par la communauté universitaire d'une charte de déontologie et d'éthique, qui fixe les obligations que tout membre de cette communauté doit respecter tout au long de sa carrière, peut améliorer les comportements et les pratiques universitaires et en combattre les dérives. Cette charte doit préciser et codifier les limites de la liberté académique et définir une matrice de normes et un cadre de jugement pour combattre les dérives. Encore faut-il que cette autorégulation soit dans les usages des universitaires !*

## **6. adéquation avec l'économie et l'emploi**

242 000 diplômés de l'enseignement supérieur se trouvent actuellement au chômage. Un travail de longue haleine s'impose pour redresser la situation

<http://www.ins.nat.tn/fr/themes/ch%C3%B4mage>

## **7. Justiciabilité du droit à l'Education**

Une enquête menée par les services du ministère de l'Education nationale entre le 1er octobre 2018 et le 18 mars 2019 a révélé l'existence de 87 cas présumés de harcèlement de toutes sortes.

<https://www.realites.com.tn/2019/03/education-87-cas-presumes-dharcèlement-sexuel-en-seulement-6-mois/>

## **8. enseignement privé et défi de préserver l'éducation en tant que bien public et d'intérêt social**

Jusqu'à la fin des années 90, la Tunisie comptait peu d'écoles privées appelées aussi écoles libres. Le secteur privé avait une fonction marginale, à savoir offrir une deuxième chance aux élèves ayant échoué au secteur public. En d'autres mots, les écoles privées qui existaient dans les années 70, 80 et 90 étaient de simples refuges de rattrapage.

Or, depuis le début du 21 siècle, leur statut a changé. Les écoles privées, surtout au niveau du primaire, sont perçues comme l'alternative au secteur public dont les défaillances exaspèrent les parents. Les informations qui courent indiquent qu'une grande partie des élèves du Grand Tunis et du littoral en général fréquentent des écoles privées. Pourquoi un tel changement et quelles sont ses conséquences?

La Tunisie a délaissé l'école pour tous en vue de créer "un centre commercial" où chacun choisit l'école qui satisfait ses intérêts personnels: le **marché scolaire**

Notons également que les écoles privées sont fréquentées principalement par les plus nantis, réservant l'école publique aux personnes moins favorisées ajoutant, ainsi, les effets des choix scolaires aux inégalités formelles déjà existantes. Cette inégale distribution risque de donner lieu à une polarisation sociale des élèves et à la concentration, dans les mêmes établissements publics, d'élèves de milieux défavorisés.

Les effets négatifs de la marchandisation de l'éducation ne s'arrêtent pas là. Comme tout autre marché, avec la croissance de la demande, les écoles privées peuvent décider de devenir plus sélectives pour n'accepter que les élèves les plus aptes. La recherche démontre que lorsque le principe du libre choix des parents se combine avec le tri des élèves à l'entrée, la ségrégation devient encore plus accrue.

On se retrouve alors des écoles qui seront fréquentées non seulement par les moins aisés mais aussi par les élèves avec difficulté d'apprentissage et troubles du comportement. Dans une telle situation, la mission du secteur public sera réduite à la gestion des difficultés et des problèmes d'apprentissage.

Rappelons, sur ce sujet, que les écoles publiques tunisiennes souffrent déjà de cette approche élitiste. Les écoles pilotes similaires aux "Grammar schools" anglaises sont à l'origine d'un premier niveau de stratification.

On se contente de regarder le marché scolaire éclore à une vitesse **vertigineuse sans introduire la régulation qu'il faut.**

*Ces écoles doivent être soumises aux mêmes règlements que le secteur public quant aux choix des programmes et surtout au recrutement des enseignants. Il incombe à l'état d'assurer la régulation du secteur privé (principes d'Abidjan) pour ne pas hypothéquer l'avenir des prochaines générations.*

Selon les données statistiques officielles, du ministère de l'éducation, publiées en 2016, 10% des établissements scolaires relèvent du secteur privé avec une tendance haussière, partie pour durer. Ce chiffre est à revoir à la hausse, puisqu'en 2016 on dénombre seulement 324 écoles primaires privées contre 414 en 2017. Soit une évolution de 28%.

Aussi, rien qu'en 2016, les établissements privés ont accueilli près de 6% des élèves des deux cycles: 6.1% dans le secondaire et 5.3% dans le primaire.

Selon l'Organisation de Défense du Consommateur (ODC), l'enseignement privé n'est plus l'apanage des classes sociales les plus aisées puisque 43% des fonctionnaires inscrivent leurs enfants dans les écoles primaires privées.

Concernant les prix affichés par les établissements privés, il existe une fourchette de prix assez large qui va de 1000 dinars à 10.000 dinars par an et par élève. **Il n'y a rien dans la loi**

**qui permette de contrôler les prix dans l'enseignement privé** qui est d'autant plus caractérisé par un manque de transparence à ce sujet.

*Entre manque de confiance dans le contenu pédagogique avec une infrastructure dépassée et un environnement peu accueillant, les maux du secteur de l'enseignement public sont nombreux à en croire certains parents d'élèves, qui préfèrent les sacrifices -surtout financiers- générés par l'enseignement privé.*

Pour un pédagogue reconnu, tout le monde est responsable:

- ❖ D'abord, l'État qui ne joue plus son rôle obligatoire pour garantir une éducation gratuite, équitable, inclusive et de qualité pour tous. Cette ruée vers le privé l'arrange, il a ainsi moins de dépenses.
- ❖ Les enseignants ont, de leurs côtés, une part de responsabilité. "Les cours particuliers" sont une sorte de privatisation du système éducatif.
- ❖ Les parents y trouvent également leur compte: moins de charges, moins de soucis. L'enfant est placé toute la journée à l'école privée qui le prend entièrement en charge.

### Un secteur qui se corporalise

Après le retrait de la Chambre Nationale de l'Enseignement Privé de l'UTICA (Union Tunisienne l'Union Tunisienne de l'Industrie du Commerce et de l'Artisanat), une nouvelle structure syndicale a vu le jour. En **l'occurrence l'Union tunisienne des instituts privés pour l'enseignement et la formation (UTIPEF)**. Cette nouvelle structure regroupe différents établissements de l'enseignement privé, à savoir les jardins d'enfants, les instituts de l'enseignement de base, de l'enseignement secondaire, de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle.

Récemment, le ministère de l'éducation a approuvé la création de **l'instance nationale des établissements de l'enseignement privé**. Selon Naceur Cherni (président de l'Instance) cette nouvelle structure rassemblera toutes les institutions actives dans ce domaine en une seule structure dont la mission est de défendre les intérêts des professionnels dans ce secteur et d'améliorer le rendement de l'enseignement privé en Tunisie Il a, en outre, signalé que l'instance représentera l'ensemble du secteur dans les négociations avec les autorités nationales et régionales dans le cadre des commissions consultatives régionales.

<https://tn24.ween.tn/fr/article/tunisie-creation-d-une-instance-nationale-des-etablissements-de-l-enseignement-prive-90881>

## **9. la fuite des cerveaux**

Selon un rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) de novembre 2017, 95 000 Tunisiens ont choisi, depuis 2011, de faire leur vie ailleurs, dont 84 % en Europe. Il s'agit principalement de diplômés de haut niveau tentés par des perspectives d'avenir plus prometteuses. Après les ingénieurs, notamment en informatique, et les enseignants-chercheurs, les médecins constituent le plus gros des contingents de ces nouveaux migrants.

À l'expression « fuite des cerveaux », Slim Khalbouss, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, préfère celle de « **mobilité des compétences** ».

Mohamed Trabelsi, ministre des Affaires sociales, considère que « les compétences peuvent devenir un pont entre la Tunisie et les pays où elles résident. Ces experts peuvent représenter leur pays à l'étranger et contribuer à l'économie nationale ».

*Le gouvernement, qui dénombre 17 500 Tunisiens évoluant à l'étranger dans le cadre de la coopération technique internationale, récuse les 95 000 départs depuis 2011 annoncés par l'OCDE, mais il lui est néanmoins difficile de quantifier cette migration puisque les départs ne sont pas assortis d'une déclaration*